



## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGEMENT NUMÉRO 567-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 567 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement n° 567-2 modifiant le règlement n° 567 relatif au traitement des élus municipaux aux endroits suivants, et ce, en date du 5 février 2021 :

*Publication de l'avis public aux endroits suivants :*

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca), dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 567-2 modifiant le règlement n° 567 relatif au traitement des élus municipaux sur le site Internet de la Municipalité le 5 février 2021.

Philippe Morin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Date